

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 10 OCTOBRE 2012 À 20 H 00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-279

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax, et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les amendements suivants :

Items ajoutés : Item 5.2 - Proclamation de la journée internationale des filles.

Item 5.3 - Autorisation - présence aux comités permanents de la FCM à Ottawa.

Item 7.4 - Dépôt de la décision du comité de démolition concernant le 1, Chemin Lyncroft.

Item enlevé : Item 6.2 - Avis de motion - règlement n^o 792-1 modifiant le règlement n^o792 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la ville pour l'année 2012.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Jack Edery
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer
Conseiller Abe Gonshor

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2012-280

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2012 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 24 septembre 2012 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-281

FÉLICITATIONS AU TRÈS HONORABLE STEPHEN HARPER, C.P., DÉPUTÉ, PREMIER MINISTRE DU CANADA, POUR AVOIR ÉTÉ NOMMÉ HOMME D'ÉTAT DE L'ANNÉE

ATTENDU QUE la Fondation Appeal of Conscience Foundation (ACF), fondée par le Rabbin Arthur Schneier en 1965, a choisi le Très Honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada, à recevoir le prestigieux prix d'Homme d'état de l'année 2012;

ATTENDU QUE ce prix est destiné à honorer les chefs d'état qui ont illustré leur engagement à la liberté, les droits de l'homme, la paix et le respect de la diversité religieuse et ethnique, et qui s'efforcent de promouvoir ces valeurs démocratiques essentielles sur la scène internationale;

ATTENDU QU'en acceptant ce prix, le premier ministre Stephen Harper se joint au rang de leaders mondiaux tels que l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, l'ancien premier ministre britannique Gordon Brown et la chancelière allemande Angela Merkel;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE les membres du Conseil de la Ville de Hampstead tiennent à exprimer leurs félicitations au Premier ministre Stephen Harper pour avoir reçu ce prix prestigieux et d'avoir le courage moral de soutenir l'Israël, tout en restant ferme contre l'ambition nucléaire de l'Iran.

Adoptée

2012-282

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FILLES

ATTENDU QUE les Nations Unies ont proclamé, le 11 octobre 2012, comme étant la première Journée internationale des filles;

ATTENDU QUE l'égalité des sexes est un droit fondamental pour tous les peuples, de même que la pierre angulaire du développement mondial, alors que la recherche montre qu'investir dans les filles peut créer un effet d'entraînement qui améliore non seulement la vie des filles, mais profite également à la croissance économique, à la santé et au bien-être des collectivités;

ATTENDU QUE les membres de la FCM et les municipalités locales partout au Canada célèbrent la toute première Journée internationale des filles;

ATTENDU QUE cette journée a pour but de nous sensibiliser sur les défis particuliers auxquels font face les filles et jeunes femmes, et à prendre les mesures appropriées;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead tient à exprimer sa volonté de contribuer à faire une différence dans la vie des filles et des jeunes femmes en tant que citoyennes et en tant que voix puissantes de changement dans nos familles, nos collectivités et notre pays;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

De proclamer le soutien de la Ville de Hampstead pour la Journée internationale des Filles et d'ouvrir la voie à la poursuite du mouvement pour le changement, pour soutenir la justice sociale pour les enfants des pays en développement et pour améliorer la vie des enfants en général.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-283

AUTORISATION - PRÉSENCE AUX COMITÉS PERMANENTS DE LA FCM À OTTAWA

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) tiendra ses réunions de Conseil à Ottawa, du 19 novembre au 23 novembre 2012;

Il a été proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abe Gonshor et **RÉSOLU**:

- QUE le conseil autorise la Conseillère Bonnie Feigenbaum, en tant que membre de divers comités permanents de la FCM, à assister aux diverses réunions ci-avant mentionnées et de lui rembourser jusqu'à concurrence de 1,100.00\$ les frais engagés lors de ces réunions, le tout en conformité avec le règlement no. 745 décrétant les taux applicables pour les dépenses engagées par un membre du Conseil de la Ville pour le compte de la municipalité.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer
Conseiller Abe Gonshor

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Jack Edery

En faveur: 4

Contre : 2

Adoptée sur division

2012-284

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 727-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 727 (CONCERNANT LA LOCALISATION DES RÉSERVOIRS DE PROPANE)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement no 727-12 a été donné lors de la séance ordinaire du 6 août 2012 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du second projet de règlement no. 727-12 le 28 août 2012 et l'avis au public publié le 11 septembre 2012, aucune demande n'a été reçue par le greffier de la Ville auprès des personnes intéressées d'exiger que le règlement no. 727-12 devrait être soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

- D'adopter le Règlement n° 727-12 intitulé : « règlement modifiant le règlement de zonage no. 727 concernant la localisation des réservoirs de propane ».

Adoptée

2012-285

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 10 SEPTEMBRE 2012

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 10 septembre 2012.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-286

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET ANTÉRIEUREMENT ACCEPTÉ D'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 18 CHEMIN BARANSCOURT, NO LOT 2 089 318, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations antérieurement approuvés pour un agrandissement arrière d'un bâtiment unifamilial détaché au 18 Chemin Baronscourt et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 août 2012 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. La modification respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2012-287

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN AGRANDISSEMENT ARRIÈRE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL SEMI-DÉTACHÉ AU 5616, CHEMIN QUEEN-MARY NO LOT 2 089 400, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations antérieurement approuvés pour un agrandissement arrière d'un bâtiment unifamilial semi-détaché au 5616 Chemin Queen-Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 septembre 2012 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. La modification respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2012-288

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 1, CHEMIN LYNCROFT

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 27 août 2012 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 1, Chemin Lyncroft, lot no. 2 088 960.

Le conseil n'a reçu aucune contestation de la décision du Comité de démolition durant la période de trente (30) jours exigée par la loi.

Adoptée

2012-289

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2012 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 septembre 2012, au montant de 2,632,733.26 \$, est par la présente approuvée (2,116,345.65\$ pour les chèques et 516,387.61\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2012-290

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR ACQUITTER LE SOLDE EN CAPITAL DU RÈGLEMENT 748 À SA DATE DE REFINANCEMENT DU 28 OCTOBRE 2013

Sur proposition dûment présentée par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 389,600 \$ du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 55-992-00-000 – Surplus affecté.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-291

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière